

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/05/12/2021202047/justel>

---

Dossier numéro : 2021-05-12/24

## Titre

12 MAI 2021. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 6 avril 1995 instituant la Commission paritaire pour les employés du commerce international, du transport et de la logistique

Source : EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE

Publication : Moniteur belge du 08-06-2021 page : 57341

Entrée en vigueur : 18-06-2021

---

## Table des matières

Art. 1-3

---

## Texte

Article [1er](#). L'intitulé de l'arrêté royal du 6 avril 1995 instituant la Commission paritaire pour les employés du commerce international, du transport et de la logistique, remplacé par l'arrêté royal du 7 mai 2007, est remplacé dans le texte français par ce qui suit :

" Arrêté royal instituant la Commission paritaire pour les employés du commerce international, du transport et de la logistique et fixant sa dénomination et sa compétence ".

[Art. 2](#). L'article 1er, § 2, du même arrêté, modifié par l'arrêté royal du 7 mai 2007, est complété par le 25. rédigé comme suit :

" 25. les entreprises qui exercent pour le compte de tiers des activités de déménagement. ".

[Art. 3](#). Le ministre qui a le Travail dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.